

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 novembre 2017 18 H

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean Pierre, CARISEY Nicolas, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine (arrivée à 18 H 30), LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean François, ROPP Michèle.

Absents excusés : Mmes M. DOUMER Sonia, GOSZKA Gilles (procuration à M. GAUSSIN), NOEL Charline

Absents : Mme M. BARI Pierre, BION Arlette

Secrétaire de séance : M. BARAFFE Jean Pierre (unanimité)

Exploitation de bois d'œuvre : assistance technique

Le maire présente le devis d'ATDO 2017 2018 pour l'assistance technique lors de l'exploitation de bois d'œuvre, qui s'élevé à 2 510.00 € H.T., présenté par l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout document relatif à cette assistance technique.

➤ Unanimité (10 voix POUR)

Assiette dévolution et destination des coupes de l'année 2018

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, le maire présente pour l'année 2018 l'état d'assiette des coupes. La présentation a été faite par l'agent patrimonial de l'ONF le 27 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2018 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Le maire est autorisé à signer tout document afférent.

➤ Unanimité (10 voix POUR)

Arrivée de Mme LEMAZO

Soutien aux motions de l'A.M.R.F. (Association des Maires Ruraux de France).

Le maire présente quatre demandes de soutien du conseil municipal aux motions suivantes de l'A.M.R.F. :

1. Sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité
2. Logement motion en faveur d'une politique ambitieuse
3. Pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés
4. Sur l'exercice de la compétence eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde son soutien à ces quatre motions.

➤ Unanimité (10 voix POUR)

Le maire présente le *rapport d'activité 2016 de la C.C.P.H.* Le conseil municipal en a pris connaissance.

Tarifs et durées CONCESSIONS cimetière

Le maire communique les comptes rendus de la commission cimetière, en date du 13 septembre 2017 et 12 octobre 2017, proposant des durées et tarifs pour les concessions au cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-fixe les nouvelles durées et les nouveaux tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

DUREE DES CONCESSIONS ET LEURS TARIFS

Concessions terrain au cimetière.

-15 ans : 60 € l'emplacement de 2.40 x 1.40

-30 ans : 100 € l'emplacement de 2.40 x 1.40

-50 ans : 150 € l'emplacement de 2.40 x 1.40

Concessions columbarium et caverne :

-15 ans : 400 € pour une case (2 urnes maxi) ou un caverne (4 urnes maxi)

-30 ans : 500 € pour une case (2 urnes maxi) ou un caverne (4 urnes maxi)

-50 ans : 600 € pour une case (2 urnes maxi) ou un caverne (4 urnes maxi)

Plaque d'identification jardin du souvenir : 20 €

-précise que la présente délibération annule et remplace la décision du 12 février 1994 et confirme la suppression des concessions perpétuelles

-énonce que les anciennes concessions de 20 ans pourront être renouvelés pour 15 ans au nouveau tarif, celle de 40 ans seront renouvelées pour 15 ans au nouveau tarif.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

Rapport annuel de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) rapport annuel 2017

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2017 établi par la CLECT. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Le conseil municipal APPROUVE le rapport 2017 de la C.L.E.C.T

➤ Unanimité (11 voix POUR)

Décisions modificatives

Budget communal décision modificative N° 3

| | |
|---|--------------------|
| D 657364 : A caractère industriel et commer | +8 500.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | +8 500.00 € |
| D 67441 : Subv.aux SPIC, budgets annexes | -8 500.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | -8 500.00 € |

Budget de l'eau décision modificative N° 1

| | |
|---|------------------|
| D 1641 : emprunts en euros | +750.00 € |
| TOTAL D 16 : emprunts et dettes assimilées | +750.00 € |
| D 6541 : créances admises en non-valeur | -185.00 € |
| D 6542 : créances éteintes | +185.00 € |
| TOTAL D 65 : autres charges gestion courante | 0.00 € |
| R 1021 : dotation | +750.00 € |
| TOTAL R 10 : dotations fonds divers réserves | +750.00€ |

Budget assainissement collectif décision modificative N° 2

| | |
|--|--------------------|
| D 23 : virement à section inv. | +1 550.00 € |
| TOTAL D 23 : virement à section inv. | +1 550.00 € |
| D 1641 : emprunts en cours | +1 550.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | +1 550.00 € |
| D 6541 : créances admises en non-valeur | -150.00 € |
| D 6542 : créances éteintes | +150.00 € |
| TOTAL D 65 : autres charges gestion courante | 0.00 € |
| R 021 : virement section exploitation | +1 550.00 € |
| TOTAL R 021 : virement de la section d'exploitation | +1 550.00 € |
| R 74 : subventions d'exploitation | +1 550.00 € |
| TOTAL R 74 : subventions d'exploitation | +1 550.00 € |

➤ Unanimité (11 voix POUR)

Admission en créances éteintes.

Le maire communique un dossier de demande d'admission pour des créances :

- De 2016 (2° semestre) et 2017 (1^{er} semestre) -facture eau assainissement- pour un montant de 330.62€ dont 183.95 € au budget de l'eau et 146.67 € au budget assainissement collectif

Le Conseil Municipal :

- **REFUSE** l'admission en créance éteinte

➤ 9 voix CONTRE - 1 Abstention (Mme GOUSSET) - 1 voix POUR (Mme LEMAZO)

Modification des statuts du SIED 70 :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat entraîne la modification des statuts du Syndicat vers celui d'un Syndicat Mixte fermé.

Il précise que l'évolution du SIED 70 rend certaines dispositions (notamment relatives aux énergies renouvelables) obsolètes ou caduques ce à quoi il y a lieu de remédier. Il en résulte une modification des statuts résultant de la délibération N° 1 du Comité syndical du 30 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts conformément à la délibération du comité du SIED en date du 30 septembre 2017

➤ Unanimité (11 voix POUR)

Redevance France TELECOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la déclaration des installations France TELECOM au 31/12/2016 sur le territoire de la commune.
 - **fixe** les tarifs conformément au décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 à 50.74 €/km d'artère aérienne, 38.05 €/km d'artère en sous-sol
 - **et autorise** le maire, ou l'un des adjoints, à recouvrer la redevance correspondante par titre de recettes.
- **Unanimité (11 voix POUR)**

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition de la salle polyvalente pour une soirée caritative.

L'association EVIDANSE organise une soirée zumba ouverte au public le samedi 13 janvier 2018. Cette soirée sera au profit de l'association Cléa VAGNET dont le but est de récolter des fonds pour une enfant gravement handicapée qui a besoin d'un traitement administré aux Etats Unis uniquement. Compte tenu du caractère de l'évènement la présidente d'EVIDANSE sollicite la gratuité de la mise à disposition de la salle et du chauffage.

Après en avoir délibéré le conseil municipal répond favorablement à cette demande de gratuité de la location et du chauffage.

➤ **Unanimité (11 voix POUR)**

Ancien abri du jeu de quilles

La présente délibération annule et remplace la DCM 2015-17 ayant le même objet (le club de football n'étant plus intéressé)

Plusieurs jeunes du village demandent l'autorisation d'utiliser l'ancien abri du jeu de quilles pour se rencontrer, évitant ainsi les réclamations des habitants au centre bourg ou vers l'église.

Ils s'engagent à entretenir ce lieu en bon état de propreté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise l'utilisation de ce lieu par les jeunes du village sous certaines conditions :

- aucune modification n'est permise
 - le bâtiment doit rester ouvert
 - accès à toutes les personnes de la commune, sans exclusion.
- **Unanimité (11 voix POUR)**

Réflexion concernant la possibilité de créer une aire de jeux extérieure et d'un skate-park.

Salle disponible dans l'ancienne mairie, suite à l'arrêt du ping-pong : demande du tarot club pour s'y installer qui précise ses motivations : occupation de tous les joueurs dans une seule salle, accès aux toilettes plus facile, places de parking, chauffage réseau chaleur.

Décision lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

INFORMATIONS

-GAEC de la rouge vie : projet de méthanisation à l'étude avec possibilité de raccorder la salle polyvalente et le réseau chaleur

- remerciements pour la subvention versée à l'association française des sclérosés en plaques

- lecture d'un courrier de l'association que du vent 70 acte de vandalisme sur une banderole de l'association

Saulnot, le 10 novembre 2017.

C. GAUSSIN, maire.



[Handwritten signature of C. GAUSSIN]

